

Eau, hygiène et assainissement

Analyse budgétaire 2020 | 2021

ÉLÉMENTS CLÉS

- 1 Dans le budget de l'État 2020/2021, le montant alloué à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA) est de 15,6 milliards de francs burundais (BIF), soit 8,1 millions de dollars américains (USD). Il représente 0,94 %¹ du budget total contre 1 % en 2019/2020².
- 2 Le budget de l'État alloué à ce secteur a connu une baisse importante de 42,2 % entre 2018/2019 et 2019/2020. Cette situation demeure pour l'exercice 2020/2021 et est due à la clôture d'un projet (adduction d'eau potable au sud de la capitale, Bujumbura) d'un montant de 21 milliards de BIF financé sur ressources extérieures en 2017/2018 et au retrait de certains partenaires au financement du secteur.
- 3 Le secteur est couvert par divers ministères et institutions, dont la coordination est assurée par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines. Cette situation crée des difficultés en termes de suivi et de programmation budgétaires.
- 4 Depuis 2000, les progrès du Burundi dans le domaine de l'EHA sont lents, l'accroissement des services ayant à peine suivi le rythme de la croissance démographique. Il est très probable que le Burundi n'atteindra pas les Objectifs de développement durable (ODD) en matière d'eau et d'assainissement (accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène dans les ménages, les écoles et les établissements de santé).

RECOMMANDATIONS

- Pour réaliser l'accès pour tous à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, comme prévu dans les ODD, et pour mieux répondre à des chocs sanitaires tels que la pandémie de la COVID-19, il est crucial d'augmenter les allocations budgétaires pour le secteur de l'EHA. Cela permettra d'améliorer le taux d'accès, la gestion des infrastructures en eau et assainissement, ainsi que d'accompagner les changements de comportement requis de la population. Cette augmentation peut provenir de ressources internes ou externes et devrait se focaliser sur les dépenses d'investissement.
- Il est indispensable d'élaborer une stratégie sectorielle et de mettre en place un cadre unique pour améliorer la coordination sectorielle ainsi que le suivi budgétaire, étant donné que le secteur est couvert par divers ministères/institutions.



Eau, hygiène et assainissement

Analyse budgétaire 2020 | 2021

INTRODUCTION

Le Plan national de développement du Burundi (PND) 2018-2027 et le Rapport national de priorisation des ODD au Burundi (2017) ont mis en avant des orientations et des cibles permettant de mettre en œuvre le droit à l'eau, reconnu par le Burundi au travers de conventions internationales. Le taux de couverture en eau potable est passé de 51 % à 61 % entre 2010 et 2017 (UNICEF/OMS, JMP³ 2019) et varie selon les milieux. En effet, en milieu urbain, ce taux s'est amélioré sensiblement, passant de 82 % à 90 % entre 2010 et 2017, soit une hausse de 8 points de pourcentage. De même, en milieu rural, ce taux a connu une hausse, passant de 48 % à 57 % sur la même période, soit une augmentation de 9 points de pourcentage. En ce qui concerne l'assainissement de base, le taux d'accès aux installations sanitaires adéquates est passé de 45 % à 46 % entre 2000 et 2017 (UNICEF/OMS, JMP 2019).



Les résultats du Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene (JMP) montrent que 80 % des ménages au niveau national ont accès à une source d'eau améliorée pour boire, mais seuls 61 % d'entre eux bénéficient d'une telle source à moins de 30 minutes de leur domicile. L'EDS⁴ 2016-2017 indique que les inégalités entre ceux qui mettent moins de 30 minutes et plus de 30 minutes pour s'approvisionner en eau sont importantes, notamment en milieu rural.

L'EDS révèle aussi qu'en milieu urbain, une majorité de ménages (42,6 %) ont accès à l'eau sur place contre 1,2 % des ménages ruraux, ce qui explique des temps d'approvisionnement en eau plus courts. Cette même enquête illustre que 76,6 % des ménages les plus riches mettent moins de 30 minutes pour s'approvisionner en eau contre 48,8 % pour les ménages les plus pauvres. Elle montre aussi de fortes inégalités entre les provinces avec des pourcentages allant de 33,8 % à Muyinga à 91 % à Bujumbura. L'accès à l'eau reste difficile pour certains, selon les provinces ou les conditions économiques du ménage.

En ce qui concerne l'assainissement de base, selon les estimations du JMP 2019, 46 % des ménages utilisent des toilettes améliorées au niveau national. Ce qui signifie que 54 % utilisent des toilettes non améliorées, y compris des toilettes partagées, la défécation en plein air demeurant une réalité. Les différences entre les milieux urbain et rural sont limitées (respectivement 42 % et 46 % d'accès), ce qui peut s'expliquer par le fait que seules les toilettes non partagées sont prises en compte; or, 44 % des ménages urbains contre 7 % des ménages ruraux utilisent des toilettes partagées.

Sur le plan de l'hygiène des latrines dans les écoles, le constat reste alarmant. Au total, 78,56 % des écoles sont pourvues de latrines non hygiéniques contre 21,44 % d'écoles disposant de latrines hygiéniques selon le rapport de février 2018 du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique.

De manière générale, l'assainissement adéquat pose un problème, car le taux national est de 16 %; il est de 27 % en milieu urbain. On reconnaît, cependant, des avancées en termes de politiques et de stratégies, avec la Politique nationale de l'eau, le cadre institutionnel de l'eau ou la Politique nationale de l'assainissement et son plan d'action. En outre, beaucoup de programmes ou de projets sont en cours d'exécution comme le Programme sectoriel Eau (PROSECEAU), les projets de l'Agence de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural (AHAMR) et de la REGIDESO.

À travers les cibles nationales prioritaires dans le Rapport national de priorisation des ODD de 2017, le Burundi a choisi deux cibles principales de l'ODD 6 pour rendre accessibles l'eau et l'assainissement :

- cible 6.1 : « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable »;
- cible 6.2 : « Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

Pour atteindre cet objectif, des obstacles majeurs subsistent et sont liés entre autres à l'insuffisance des moyens financiers qui permettraient d'accroître et d'entretenir les infrastructures d'eau et d'assainissement pour couvrir tout le territoire national.

Malgré ces difficultés, le gouvernement du Burundi, à travers le Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines qui assure la coordination des interventions dans ce secteur, est en train de mettre en place des programmes permettant d'améliorer les taux d'accès à l'eau potable et l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène. À titre d'exemple, citons le programme d'approvisionnement régulier en eau potable en milieu urbain, le programme d'approvisionnement régulier en eau potable en milieu rural, le programme de promotion de l'assainissement de base en milieu urbain, etc.

Eau, hygiène et assainissement

Analyse budgétaire 2020 | 2021

TABLEAU 1. Quelques statistiques clés sur le secteur de l'EHA au Burundi

Indicateurs	Valeurs
Pourcentage de la population ayant accès à des sources d'eau potable (JMP)	61% (urbain : 90 % ; rural : 57%)
Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau améliorée à moins de 30 minutes (JMP)	61 %
Pourcentage de la population ayant accès aux infrastructures sanitaires améliorées (non partagées) (JMP)	46 %
Pourcentage des ménages disposant de l'assainissement adéquat (JMP)	16 %

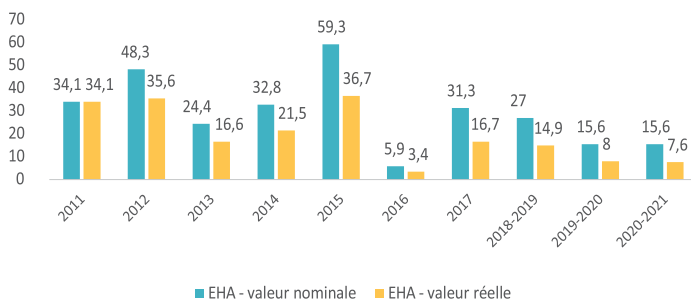
Source : ISTEERU, Projections démographiques 2010-2050, et EDS 2016/2017.



TENDANCE DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DU SECTEUR DE L'EHA

Le budget alloué au secteur de l'EHA entre 2011 et 2020/2021 enregistre une baisse sensible sur la période, passant de 34,1 milliards de BIF en 2011 à 15,6 milliards de BIF en 2020/2021. Cependant, la plus faible allocation budgétaire a été observée en 2016 avec un montant de 5,9 milliards de BIF avant de remonter à 31,3 milliards de BIF en 2017. Cette situation s'explique par l'intervention ciblée des partenaires au développement en fonction des projets menés dans ce secteur sur une période déterminée. Il est à noter que les ressources domestiques allouées à ce secteur restent faibles. La part du budget de l'État allouée au secteur de l'EHA est de 0,94 % en 2020/2021 contre 1 % en 2019/2020.

GRAPHIQUE 1. Tendence des allocations budgétaires du secteur de l'EHA en valeur nominale et en valeur réelle⁵ (en milliards de BIF)

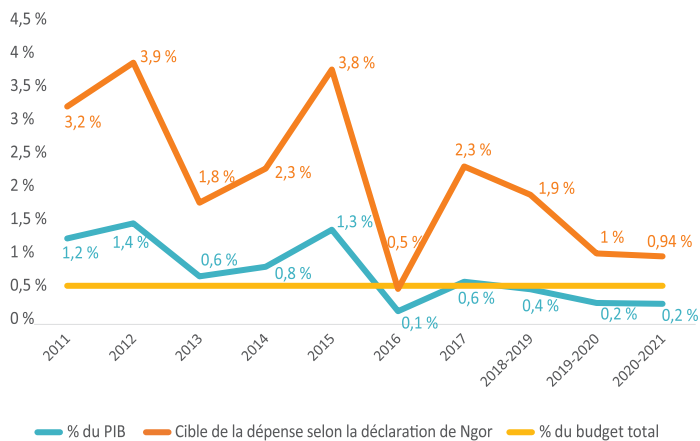


Source : Lois de finances 2011-2020/2021.

Par rapport à l'économie nationale, la part du budget de l'État allouée à ce secteur représente 0,2 % du PIB en 2020/2021. Ainsi, la cible mondiale de 0,5 % du PIB (graphique 2) n'est pas encore atteinte. Des efforts supplémentaires du gouvernement devraient être menés pour y parvenir.

Burundi

GRAPHIQUE 2. Évolution des dépenses du secteur de l'EHA (en % du PIB et du budget total)



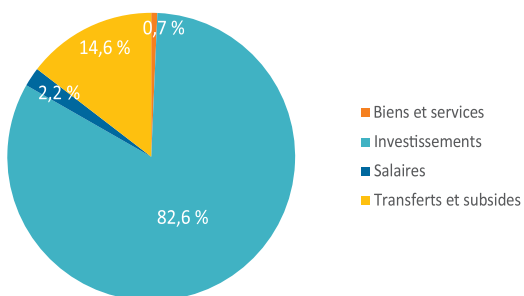
Source : Lois de finances 2011- 2020/2021.



COMPOSITION DES DÉPENSES DU SECTEUR DE L'EHA

Les allocations budgétaires en faveur du secteur de l'eau, hygiène et assainissement (EHA) ont l'avantage d'être orientées à 82,6 % vers les investissements, les dépenses de salaires représentant 2,2 %, celles des transferts et subsides 14,6 %, tandis que les biens et services ne constituent que 0,7 % des dépenses du secteur.

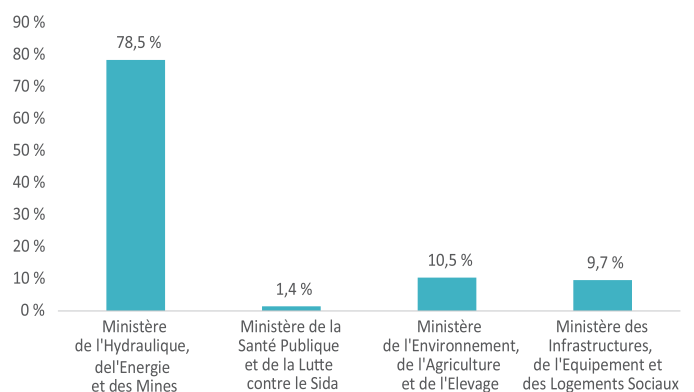
GRAPHIQUE 3. Répartition des dépenses du secteur de l'EHA selon la nature économique en 2020/2021



Source : Loi de finances 2020/2021.

En termes de répartition par ministère, l'essentiel des allocations budgétaires de ce secteur provient à 78,5 % du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines. Le reste provient du ministère en charge de l'environnement (10,5 %), du ministère en charge des infrastructures (9,7 %) et du ministère en charge de la santé (1,4 %).

GRAPHIQUE 4. Répartition des dépenses du secteur de l'EHA par institution en 2020/2021



Source : Loi de finances 2020/2021.



PRÉVISION ET EXÉCUTION BUDGÉTAIRES DU SECTEUR DE L'EHA

Les dépenses publiques de 2017 à 2019/2020 dans le secteur de l'EHA n'ont pas été exécutées avec de larges écarts par rapport aux prévisions avec un taux d'exécution toujours supérieur à 90 %, ce qui traduit une relative capacité du secteur à absorber les crédits mis à sa disposition.

TABLEAU 2. Prévision et exécution budgétaires du secteur de l'EHA

Année	Crédits (en milliards de BIF)	Exécution (en milliards de BIF)	Taux
2017	31,3	30,2	96,5 %
2018-2019	27	25,9	96,2 %
2019-2020	15,6	14,8	95,2 %

Source : Lois de finances 2017-2019/2020.

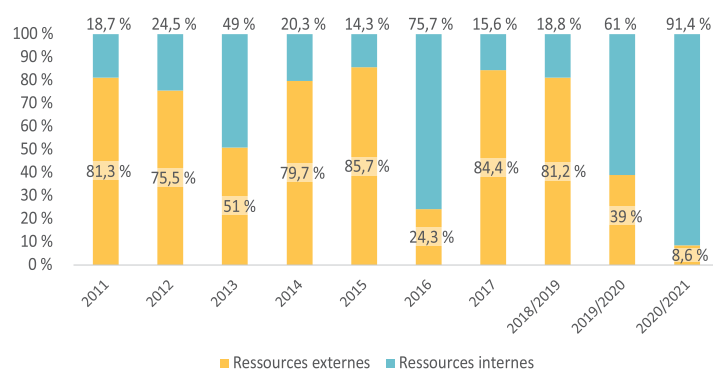
SOURCES DE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EHA

Le secteur de l'EHA a toujours été soutenu en grande partie par des ressources extérieures, à l'exception de l'année 2016 où les ressources nationales ont représenté 75,7 % du budget total.

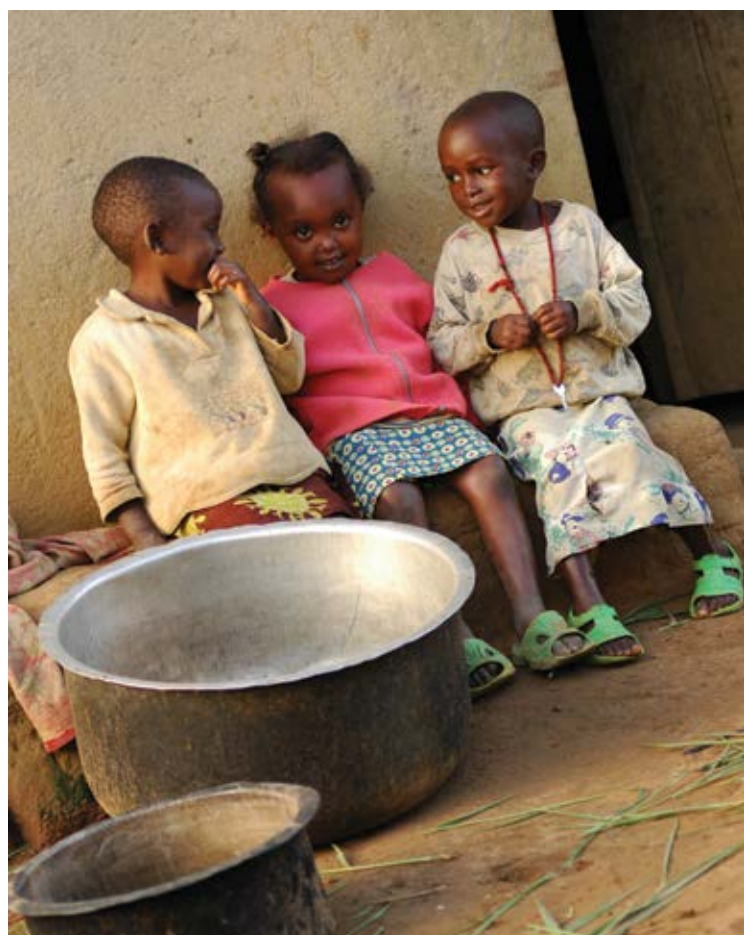
En valeur réelle, sur la période allant de 2011 à 2020/2021, une allocation budgétaire élevée en faveur du secteur de l'EHA a été observée en 2015. Cependant, elle connaît une baisse depuis 2016. Cette situation s'expliquerait par la baisse des ressources extérieures depuis 2016 alors que les ressources nationales allouées au secteur, même si elles sont en croissance, restent insuffisantes. La conséquence pourrait être la non-atteinte des objectifs des ODD. Face à cette situation, le gouvernement devrait allouer des ressources financières additionnelles (internes ou externes) à la mise en œuvre des activités dudit secteur en vue d'atteindre les objectifs consignés dans les ODD.

L'analyse des financements du secteur de l'EHA durant la période sous revue montre qu'ils proviennent essentiellement de ressources externes, sauf pour les exercices 2016 et les deux dernières années 2019/2020 et 2020/2021 (graphique 5).

GRAPHIQUE 5. Sources de financement du secteur de l'EHA



Source : Lois de finances 2011-2020/2021.



Burundi



REMERCIEMENTS

La présente analyse budgétaire fait partie d'une série d'analyses sur les secteurs sociaux pour l'exercice budgétaire 2020/2021. Cette analyse budgétaire est le résultat d'une collaboration entre le Centre universitaire de recherche pour le développement économique et social (CURDES), le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Économique et les ministères sectoriels.

¹ Cette allocation budgétaire représente 0,2 % du PIB et se situe en dessous de la cible régionale de la Déclaration de Ngor de 2015 qui établit à 0,5 % du PIB le budget alloué à l'hygiène et l'assainissement.

² Le budget alloué à l'eau, l'hygiène et l'assainissement en 2019/2020 était de 15,6 milliards de BIF, équivalent à 8,2 millions d'USD. ³ Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene.

⁴ Enquête démographique et de santé. ⁵ Les allocations budgétaires en valeur nominale sont celles qui sont indiquées par rapport à une période donnée. Les allocations budgétaires en valeur réelle sont celles qui sont corrigées en fonction de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence (ici, une donnée de 2011).